

**1EPARTEMENT
DE L'INDRE**

**COMMUNE
ARDENTES**

Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 17
votants : 19 (dont 2 pouvoirs)

date de convocation 12 février 2025

certifié exécutoire
transmis à la Préfecture
le 21/02/2025

publié, affiché le 21/02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky
PINCHAULT, 1^{er} adjoint,

Etaient présents : Mesdames BEHRA, FOURRÉ, Messieurs
DALOT, SALADIN, adjoints,
Mesdames BOUSSARDON, LAPLAINE, GAUFILET, VIOL,
LANDRON et Messieurs PINON, GÉRARD, BARACHET, LOUET,
BOUTIN, PAQUET, BERNARDET,

Excusés : Monsieur CARANTON, Mesdames ARDOUIN qui
donne pouvoir à Madame BEHRA, GERBEAUD, BIGNON qui
donne pouvoir à Madame GAUFILET, et Monsieur GAURIAT

Absents : Mesdames LE CARER-MIOTTON, MOREAU JOSEPH,
DESMAISON, PRUNIER, et Monsieur CHABENAT

Monsieur PINON a été élu secrétaire.

Délibération n° 001/2025

Objet : Approbation Compte Financier Unique 2024

Rapporteur : Jacky PINCHAULT

Bilan de l'exercice écoulé, le compte administratif nous rend compte de la gestion et des réalisations de l'exercice 2024. Depuis le 1er janvier 2023, conformément à la délibération 27/2022 du 11/05/2022 adoptant le référentiel budgétaire et comptable, la commune d'Ardentes applique la nomenclature M57 pour ses écritures comptables. Par délibération 4/2023 du 8/02/2023, le conseil municipal a adopté le règlement budgétaire et financier qui prévoit qu'à compter du 01/01/2024 le Compte Financier Unique (CFU) deviendrait la nouvelle présentation des comptes locaux et donc un seul rapport, permettrait d'approuver à la fois le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur, réputés concordants.

Ce document unique, le CFU, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. Le Conseil va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Accusé de réception en préfecture
036-21360059-20250219-2025-001-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025

002/2025

Le CFU 2024 fait apparaître les résultats suivants savoir :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2023 (A)	2 023 990,29	-103 620,96	1 920 369,33
EXERCICE 2024			
RECETTES	3 885 633,47	2 795 996,28	6 681 629,75
DEPENSES	3 513 006,93	2 587 583,21	6 100 590,14
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 (B)	372 626,54	208 413,07	581 039,61
RESULTAT DE CLOTURE 2024 (C =A+B)	2 396 616,83	104 792,11	2 501 408,94
R.A.R dépenses		572 823,72	572 823,72
R.A.R recettes		443 890,66	443 890,66
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	2 396 616,83	-24 140,95	2 372 475,88

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les ressources de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement perçues en 2024 se sont élevées à 3 885 633,47€, auxquelles il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2023 de 2 023 990,29€.

Les recettes réelles sont de 3 883 247,80€ en 2024. Elles étaient de 3 669 947,04€ en 2023 soit une augmentation de 5,81%.

- Produits des services du domaine
Ces produits s'élèvent à 536 874,83€ contre 493 777,58€ en 2023, soit en augmentation de 8,73% due principalement aux recettes liées à une fréquentation plus importante de nos services.
- Impôts et taxes
Les ressources fiscales s'élèvent à 2 306 317,19€ et sont en très légère hausse de 1,34% par rapport à 2023.
- Dotations, subventions et participations
Ce chapitre enregistre une baisse de 6,89% par rapport à 2023 qui est due à un report sur 2025 du versement de la compensation au titre de la taxe foncière des propriétés bâties afférentes aux entreprises subies en 2024.
- Autres produits de gestion courante
Ces produits ont augmenté en 2024 de 20,41% en raison des revenus des locations à la maison de santé et des remboursements de frais pour la réalisation d'enquêtes publiques.
- Atténuation des charges
Ce chapitre enregistre les remboursements sur rémunérations dont le montant varie en fonction du nombre d'arrêts.

➤ Produits exceptionnels

En 2024, nous avons enregistré 2 cessions pour un montant de 139 936,67€ alors qu'en 2023 aucune vente n'avait été enregistrée.

Les charges de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 3 156 251,16€ contre 2 962 321,78€ en 2023 soit une hausse de 6,55%.

➤ Charges à caractère général

Les dépenses enregistrées sont de 971 565,14€, en hausse de 8,56% par rapport à 2023 où elles étaient de 894 951,33€. Plusieurs postes sont en augmentation du fait du recours à des prestataires extérieurs pour entretenir la voirie, nettoyer les pelles et réaliser de nombreux diagnostics.

➤ Charges de personnel

Les dépenses de personnel sont de 1 887 605,20€ et sont en hausse de 6,27% par rapport à 2023 où elles atteignaient 1 776 317,38€. Ceci est principalement dû au recours aux contractuels pour les remplacements.

➤ Autres charges de gestion courante

Ce chapitre enregistre une stagnation par rapport à 2023 (+0,79%).

➤ Atténuation de produits

Ce chapitre enregistre principalement le prélèvement supporté au titre du FPIC par la commune. Cette année on a enregistré une diminution de 8,37% par rapport à 2023, il s'est élevé à 37 777,00€.

➤ Charges financières

Le remboursement des intérêts d'emprunts est de 50 243,97€ contre 35 732,30€ en 2023. Cette augmentation est due à la mobilisation totale de l'emprunt pour l'extension de l'école St Vincent.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les ressources d'Investissement

Les recettes d'investissement totales sont de 2 795 996,28€ dont 2 398 640,63€ de recettes réelles.

➤ Dotations, fonds et réserves

Ces produits comprennent les recettes du FCTVA pour 172 998,75€, de la taxe d'aménagement pour 34 001,89€ et de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 531 301,94€.

➤ Subventions d'investissement

Elles sont élevées à 1 199 938,05€.

✓ Etat :

- DETR Extension école St Vincent Tr1 440 927,40€
- DETR Extension école St Vincent Tr2 acompte 143 192,16€

- DETR Extension sanitaires école maternelle solde 35 994,00€
 - DETR Maison de santé solde 216 202,70€
 - DSIL Eglise St Martin TF solde 89 201,78€
 - DSIL Eglise St Martin TO1 acompte 26 319,84€
 - Fonds de concours FNADT étude PVD solde rue gare 15 468,75€
 - Fonds de concours FNADT étude PVD 50% piscine 2 977,50€
 - Fonds de concours FNADT étude PVD 50% passerelle 1 357,00€
 - Subvention projet lecture Médiathèque 1 000,00€
- ✓ Région :
- DRAC Eglise St Martin TF solde + acompte TO1 80 745,77€
 - CRST Maison santé isolation 21 600,00€
 - CRST Aménagement mares 9 700,00€
- ✓ Département :
- Fonds protection patrimoine Eglise St Martin 2021-2022 et 2023 87 356,50€
 - FAR 2023 Vidéoprotection T1 10 500,00€
 - Fonds vidéoprotection 2023 7 500,00€
 - FAR 2024 Acquisition mobilier 2 000,00€
- ✓ SDEI : Fonds de concours 2024 5 269,65€
- ✓ CAF : Aide acquisition logiciel Crèche 2 625,00€

- Mobilisation solde emprunt de 650 000€ : 460 000,00€
- Cautions reçues pour la Maison de Santé : 400,00€

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement totales sont de 2 587 583,21€ dont 2 544 597,66€ de dépenses réelles.

- Dépenses d'équipement s'élèvent à 2 290 861,12€
 - Extension école élémentaire : 1 309 712,61€
 - Agrandissement cimetière et colombarium : 361 926,49€
 - Travaux de VRD : 319 426,23€
 - Gros travaux sur bâtiments communaux : 117 711,65€
 - Matériel et mobilier : 107 930,33€
 - Eglise Saint-Martin : 26 412,16€
 - Etude diverses : 24 897,60€
 - Centre bourg : 15 840,00€
 - Acquisition foncière : 7 004,05€

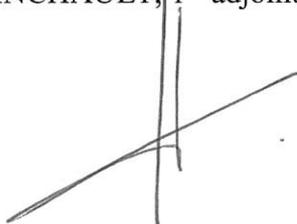
- Dépenses financières : 253 336,54€
- Il a été procédé au rattachement du capital pour un montant de 253 336,54€ ainsi qu'au remboursement d'une caution de 400,00€.

Accusé de réception en préfecture
03621360059-20250219-2025-001-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception en préfecture : 21/02/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte financier unique 2024 de la commune d'Ardentes.

Ardentes le 20 février 2025
Extrait certifié conforme,

Pour le Maire empêché,
Jacky PINCHAULT, 1^{er} adjoint



Le secrétaire,
Michel RINON



État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

